

Assemblée bourgeoisiale du 18 février 2025

L'assemblée bourgeoisiale fait suite à l'assemblée primaire. Elle a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune pour le 18 février 2025 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 juin 2024
2. Budget 2025 de la Bourgeoisie
 - 2.1. Présentation du budget 2025
 - 2.2. Approbation du budget 2025 de la Bourgeoisie
 - 2.3. Nomination des réviseurs de comptes
3. Nomination de la commission bourgeoisiale
4. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 juin 2024

La lecture du procès-verbal de l'assemblée du 13 juin 2024, publié sur le site internet et à disposition au bureau communal, n'est pas demandée et celui-ci est approuvé.

2. Budget 2025 de la Bourgeoisie

2.1. Présentation du budget 2025

La Présidente passe la parole à M. Antoine Tornay pour une présentation détaillée du budget.

A la suite de la présentation, la question suivante est posée :

- M. Daniel Lattion demande où seront les coupes de bois.

M. Basile Darbellay répond que le bois sera essentiellement coupé à la forêt de la Rare.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie M. Tornay et propose de passer au point 2.2.

Assemblée bourgeoisiale du 18 février 2025

2.2. Approbation du budget 2025 de la Bourgeoisie

Au vote à main levée, le budget de la bourgeoisie est approuvé à l'unanimité.

2.3. Nomination des réviseurs

Selon l'art. 83 de la loi sur les communes, les réviseurs de comptes sont nommés par l'assemblée bourgeoisiale pour la période législative.

Sur proposition du Conseil communal, la société Auditors Services SA à Orsières est nommée par l'Assemblée à l'unanimité.

3. Nomination de la commission bourgeoisiale

La Présidente explique que sous réserve des compétences de l'assemblée bourgeoisiale, l'administration et la gestion des avoirs bourgeois sont confiées au Conseil municipal, aussi longtemps que l'assemblée bourgeoisiale n'a pas élu de conseil bourgeois.

Dans ce cas, l'assemblée bourgeoisiale nomme au début de la période administrative, une commission composée de 3 à 5 membres bourgeois.

Les trois membres actuels de la commission, M. Jean-Pierre Frossard, M. Serge Exquis et M. Gabriel Beth ont accepté de se remettre à disposition et la Présidente propose de les reconduire dans leurs fonctions.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

La Présidente remercie l'assemblée et précise que la commission sert d'organe de contrôle en cas de conflits d'intérêts entre la commune municipale et la commune bourgeoisiale. Elle peut également dénoncer à l'Etat des décisions qu'elle juge inappropriées.

4. Divers

La Présidente donne la parole à l'assemblée et la question suivante est posée :

- Dominique Lattion explique que cela fait deux ans que le service de la chasse essaie d'interdire de monter en peaux de phoque depuis le virage d'après Vichères jusqu'à Plan Monay. Est-ce que la commune ne voudrait pas essayer de discuter avec le service de la chasse pour stopper cette interdiction.

La Présidente répond qu'elle a pris contact avec le garde-chasse la semaine passée concernant ce point-là. Vu que le secteur se situe en district franc fédéral et dans cette zone, il

Assemblée bourgeoisiale du 18 février 2025

est interdit de se promener en raquettes ou en skis en dehors des itinéraires homologués. Même si la commune voulait homologuer le secteur, cette forêt étant un lieu où le gibier va se reposer, ce ne serait jamais accepté par le service de la chasse. Le garde-chasse a démenti avoir donné des amendes jusqu'ici. Pour l'instant, uniquement de la prévention a été faite. Des panneaux informatifs vont être posés pour informer les randonneurs de l'interdiction.

La Présidente propose d'en parler avec le chef de service si l'occasion se présente.

M. Dominique Lattion propose de rencontrer le chef de service avec la Diana locale, proposition acceptée par la Présidente.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie les participants de la confiance témoignée envers le Conseil communal et clôt l'assemblée.

Liddes, le 18 février 2025

Pour la Commune

La Présidente

La Secrétaire

Tiziana Lattion

Astrid Michelod Bonvoisin